



**COMMISSION DE TRAVAIL PERMANENTE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE,  
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DE LA COPA**

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

**Foz do Iguaçu, Brésil  
10 mai 2005**

Lors de cette troisième séance de travail de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie de la COPA, qui réunit une trentaine de parlementaires des Amériques, le président de la commission, M. Éric R. Mercier, député à l'Assemblée nationale du Québec, présente d'abord brièvement le thème de la rencontre soit : La protection de la diversité culturelle dans le contexte de la création de la Zone de libre-échange des Amériques.

Il invite ensuite M. Gaëtan Tremblay, professeur titulaire au département des communications de l'Université du Québec à Montréal, à présenter les principaux enjeux liés à la protection internationale de la diversité culturelle.

Dans le cadre de son exposé, M. Tremblay traite de la nécessité d'adopter à l'UNESCO une convention internationale sur la diversité des expressions culturelles qui créerait un droit culturel parallèle au droit commercial international.

Selon lui, les biens et les services culturels, en plus d'être des objets de commerce, sont de puissants vecteurs d'identité, de valeurs et de sens pour toute la société. Ainsi, il faut faire en sorte que le discours appliqué à la culture ne soit pas uniquement économique, mais fasse également une part importante à sa dimension proprement culturelle. Il est donc impératif d'éviter des formulations qui laisseraient entendre une subordination de la culture à une logique strictement marchande.

Toutefois, l'adoption d'une convention à l'UNESCO ne peut résoudre tous les problèmes liés à la protection de la diversité culturelle. C'est pourquoi M. Tremblay propose aux parlementaires de la COPA de poursuivre la réflexion dans le cadre du processus d'intégration dans les Amériques. Ainsi, à l'instar de l'Union européenne, il suggère que dans le cadre de la ZLEA, si jamais elle devait se concrétiser, soient mis sur pied des programmes venant en aide aux artisans, aux professionnels et aux entreprises oeuvrant dans le domaine culturel dans les pays les plus pauvres de notre hémisphère.

La présentation de M. Tremblay suscite des questions notamment sur le piratage de la propriété intellectuelle sur Internet, la double nature des produits culturels, la répartition inégale des ressources culturelles sur un territoire donné, l'utilisation de logiciels libres, l'accès à la culture ainsi que le rapport entre la vie culturelle et l'éducation.

Un texte de réflexion est également distribué aux membres de la Commission afin d'alimenter la discussion sur la question. Le document porte sur :

- 1) Le traitement réservé aux biens et aux services culturels dans les négociations commerciales actuelles, notamment celles devant mener à la création de la ZLEA;
- 2) L'état d'avancement des travaux concernant l'adoption d'une convention internationale sur la diversité des expressions culturelles à l'UNESCO;
- 3) Les actions entreprises par les institutions interaméricaines à l'égard de la promotion et de la protection de la diversité culturelle à l'échelle des Amériques; et
- 4) Les pistes d'action pour les parlementaires qui voudraient travailler à la promotion de la diversité culturelle.

Les travaux de la Commission permettent de dégager un consensus sur l'importance de protéger la diversité culturelle dans les Amériques. Les membres de la commission s'entendent pour adopter à l'unanimité une recommandation exhortant, entre autres, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à s'abstenir de tout engagement à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) portant sur la libéralisation de biens et services culturels afin de ne pas compromettre l'efficacité des instruments visant la promotion et le soutien de la diversité culturelle.

Les membres de la commission espèrent pouvoir discuter, lors de sa prochaine séance de travail, d'une motion présentée par les députées Lara Bernardi, Fatima Bezerra et Naluh Gouveia du Brésil qui porte sur les efforts de conversion de la dette extérieure en ressources pour l'éducation.

Aussi, M. Jesus Garrido Pérez, député du Conseil législatif de l'État de Bariñas au Venezuela, propose aux membres de la Commission des pistes d'action en matière d'éducation, tel que la création d'un Réseau parlementaire pour la promotion de l'éducation. Ces propositions pourraient également être traitées lors de la prochaine séance de travail de la Commission.